

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 7  
Membre représenté : 1  
Membres absents: 2

**Quorum atteint**

Date de convocation :  
19 juin 2018

Date d'affichage :  
19 juin 2018

L'an **DEUX MIL DIX HUIT**, le **29 juin** à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. **MASSON Serge**, Maire, en présence des conseillers : **BOUZON** Josette, **SENERCHIA** Fabrice, **POUZIN** Chantal, **ODEYER** Jean-Claude, **CHEVROL** Nadine, **RODINSON** Daniel.

Procuration : Mr **LACOMBE** Pierrick

Absents : Mme Christelle **HORTAN** – Mr Emmanuel **MILAN**

Secrétaire de séance : Mme Josette **BOUZON**

**SEANCE DU 29 JUILLET 2018**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**ORDRE DU JOUR ACCEPTE**

**1 – APPROBATION DE L'AUGMENTATION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018**

Compte tenu que pour la révision des baux d'habitation, l'indice de référence des loyers, seul applicable, s'établit à 126,82 pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017. Pour les baux comportant une clause de révision annuelle en fonction de l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre, c'est la variation annuelle de cet indice qu'il faut appliquer, soit +1,05%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation des loyers au 1er juillet 2018, par délibération n°14/2018 du 29 juin 2018.

**2 – APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-5, L5211-17, L5216-1 et suivants, Vu la délibération 2018-026 du Conseil Communautaire du 05 avril 2018.

Monsieur Le Maire expose que la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 « dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'agglomération. En lieu et place de la « Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare – 26958 VALENCE» figure « La Communauté d'agglomération en son siège au 1, Place Jacques Brel – 26200 VALENCE ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, par délibération n°13/2018 du 29 juin 2018.

**3 – CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR ARRIVE AU TERME DU CONTRAT DE 5 ANS**

Monsieur Le Maire explique que le contrat de maintenance du photocopieur est arrivé au terme des 5 ans. Actuellement le photocopieur n'a plus de maintenance et de suivi.

Après consultation auprès du prestataire C'Pro, deux devis de contrat de maintenance d'un nouveau photocopieur ont été proposés.

Le conseil municipal, prend le risque de garder le photocopieur actuel sans contrat de maintenance pour un soucis d'économie. A charge au Maire de se renseigner si le prestataire peut encore fournir les cartouches d'encre.

**4 – CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA PLATEFORME DE**

## **DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS AVEC VALENCE ROMANS AGGLO**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal la nécessité de pouvoir accéder à la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Valence Romans Agglo.

Du fait de l'obligation de lancer un nouveau marché public pour le projet de la création de la salle multi activités et la construction d'un logement, Monsieur Le Maire demande l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec Valence Romans Agglo et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la convention, par délibération n°16/2018 du 29 juin 2018.

### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

- Activité art plastique à la rentrée de septembre : Mr Le Maire expose que Mme MARRE proposera à la rentrée scolaire de septembre 2018 une activité art plastique dans la salle communale, les mercredis matin et après-midi et aussi pendant les vacances scolaires. Une convention sera établie entre la commune et Mme Marre représentant l'association Bazar Ethik,

- Chemin Dupont : suite à la vente de la maison de Mr et Mme Soldat, chemin dupont à St Laurent d'Onay, il a été demandé par le cabinet notarial Ricetti/Berlioz si une servitude de passage était assurée jusqu'à la maison.

Il s'avère que le chemin d'accès à la maison de Mr et Mme SOLDAT a été formalisé par convention en 1962. Ce chemin est entretenu par la commune depuis cette date. En 1990, l'Etat, qui subventionne l'entretien des chemins communaux, avait demandé l'établissement d'un métrage des chemins par géomètre sur la totalité de la commune. Des actes administratifs pour formaliser la situation ont été mis en place mais pas actualisés. Nous relançons l'opération de mise à jour auprès du cadastre.

- Mr Rodinson a présenté le rapport annuel 2017 du SIEH, et il est approuvé par le conseil municipal.

Le 29 juin 2018

Le Maire,  
Serge MASSON

Signature de la secrétaire de séance :